

qui ont modifié la loi sur la sécurité de la vieillesse, insisté sur le fait que, comme les gens contribuaient à la caisse de sécurité de la vieillesse, les prestations prévues par ladite loi leur revenaient de droit. L'une de ces dispositions est d'indexer la pension de base sur le coût de la vie et d'en fixer la hausse limite à 2 p. 100 pour une année particulière. Selon moi, la suppression de ce droit à ce moment-ci est injuste et inique, et va à l'encontre des politiques établies par le Parlement.

J'aimerais bien appuyer sur ce point, monsieur l'Orateur, et là-dessus, je vais conclure mes observations en disant que c'est le genre d'injustice qui va se perpétuer. En vertu de ce Livre blanc, si une personne reçoit en même temps les prestations de la sécurité de la vieillesse et un supplément de revenu garanti, elle obtiendra, au total, une augmentation ne dépassant pas 2 p. 100 par an. Si une personne reçoit, disons, les prestations de sécurité de la vieillesse et une pension de retraite de fonctionnaire et que le total soit à peu près le même, elle aura, en vertu du projet de loi que nous avons adopté en mars dernier, une augmentation annuelle allant jusqu'à 2 p. 100 de sa pension de retraite de fonctionnaire mais elle n'aura pas d'augmentation au titre de la sécurité de la vieillesse. Une troisième personne pourrait recevoir, par exemple, la sécurité de la vieillesse et une pension servie par une société privée ou autre. Cette dernière n'aura aucune augmentation du fait de l'élévation du coût de la vie. De ce point de vue, en particulier, il est tout à fait injuste, à mon avis, de supprimer l'augmentation annuelle de la pension de base de sécurité de la vieillesse prévue par le Parlement et qui fait partie du contrat que nous avons passé. Je déplore, de concert avec le chef de l'opposition, que le gouvernement n'ait pas fini par augmenter ce plafond de 2 p. 100, mais par ailleurs, refuser aux Canadiens prévoyants qui ont amassé un petit pécule et qui, en conséquence, ne peuvent bénéficier du supplément de revenu garanti, le droit à l'augmentation future de la pension de base, voilà qui est très injuste. C'est ce à quoi je m'oppose le plus dans la proposition—le plafonnement à \$80 par mois de la pension de base.

• (2.30 p.m.)

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir cette occasion de féliciter le gouvernement pour l'attitude qu'il adopte à l'endroit des familles canadiennes.

Les plaidoyers en faveur d'une hausse des allocations aux parents se succèdent depuis 1945 et voici que, dans son cinquième rapport annuel, le Conseil économique du Canada demande, entre autres choses, que l'on révisé la loi relative aux allocations familiales, et ce en notant par ailleurs la hausse constante du coût de la vie. Je constate que le gouvernement a tenu compte de ces recommandations.

Il est certain que l'heure est venue de relever les allocations familiales, car les familles à revenu modique ont grandement besoin d'aide.

Il reste beaucoup à accomplir. Souhaitons que de plus en plus le gouvernement canadien pense à la famille.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Qu'il y pense et qu'il agisse. Notre taux de natalité est très peu élevé, ce qui est alarmant. Aidons les familles de manière pratique et efficace.

La vie offre certes beaucoup moins de périls qu'autrefois pour les enfants, mais il n'est guère juste de dire que le taux de mortalité en ce qui a trait à telle ou telle maladie diminue. Il a été, pour ainsi dire, comprimé par les progrès de la science, par les efforts admirables des médecins, ainsi que par la collaboration et le bon sens éclairé des parents.

A en juger par un seul critère, celui de la conservation de la vie, le Canada, un des plus riches pays du monde, se situe encore à un rang assez bas dans le «palmarès international». En fait, 12 pays ont un taux de mortalité infantile inférieur à celui du Canada.

Quant aux allocations, il faudrait tout de même adopter une attitude logique, car étant donné les montants alloués aux foyers nourriciers, nous constatons qu'il est plus payant d'élever les enfants des autres.

Pour ce qui est de la pension de sécurité de la vieillesse, nous réalisons que l'ajustement du taux est tout simplement ridicule. On compte au delà de 1,500,000 personnes âgées au Canada, dont la plupart ont atteint l'âge de 65 ans avec peu ou pas de revenu.

Souvent, les privations ont été la seule récompense d'une vie de travail ardu. Il aurait convenu de rajuster le taux de leur pension, de façon à leur assurer un niveau de vie satisfaisant. La protection limitée contre la hausse des prix a fait que les personnes à la retraite ont plus souffert de l'inflation que bien d'autres Canadiens.

Les besoins sociaux des citoyens âgés du Canada sont souvent oubliés. La retraite des travailleurs les éloigne de toute participation active à la vie des institutions auxquelles ils appartenaient. A cause de certaines infirmités ou d'un manque de revenu, ils peuvent aussi être privés des services offerts dans le voisinage ou par la collectivité. Ils se heurtent peut-être à des problèmes exigeant une aide spécialisée, mais ils ne savent où s'adresser et ne peuvent pas toujours se déplacer pour aller chercher du secours.

Le Canada doit jouer le rôle qui lui incombe à l'endroit de ses citoyens âgés, en leur assurant des années de retraite aussi agréables et fructueuses que le permettent les ressources du pays.

J'ai suffisamment observé le comportement d'un bon nombre de politiciens pour en conclure que la plupart favoriseraient une augmentation des allocations familiales et un rajustement raisonnable au taux de pension des personnes âgées. Cependant, ils demeurent paralysés à cause du manque d'argent ou du besoin de taxer, selon leur conception de rareté dans un âge d'abondance.

Toutefois, ministres, députés, sénateurs, juges, commisaires, sans parler des protégés du système, se prémunissent contre la hausse du coût de la vie. Cette dernière catégorie a suivi, quand elle ne les a pas dépassés, les exigences du coût de la vie. Il est tout de même curieux de constater avec quelle facilité on comprend les problèmes quand il s'agit d'assurer sa sécurité, mais combien il est difficile de comprendre la situation si misérable d'un très fort pourcentage de nos familles canadiennes.